



ACTE N°2026\_007\_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE007\_2026RHA-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
COMMUNE DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

## Arrêté individuel de délégation de fonctions et de signature au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Monsieur Antonio PREVOST

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marseille en Beauvaisis en date du 20/03/2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire du 20/03/2026 où Monsieur Antonio PREVOST a été élu en qualité de premier adjoint au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de la commune, il est nécessaire de prévoir à Monsieur Antonio PREVOST, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, une délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier.

### ARRETE

#### **Article 1** – Délégation de fonctions

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, Monsieur Antonio PREVOST, 1<sup>er</sup> adjoint au maire est délégué, pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, les fonctions et missions suivantes :

##### **1. Urbanisme**

- Suivi et pilotage des dossiers d'urbanisme
- Instruction et gestion des autorisations du droit des sols :
  - ♦ permis de construire
  - ♦ permis d'aménager
  - ♦ permis de démolir
  - ♦ déclarations préalables
  - ♦ certificats d'urbanisme
- Relations avec les services instructeurs (intercommunalité, État)
- Suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme (PLU, carte communale...)
- Information et accompagnement des administrés
- Suivi des contentieux en matière d'urbanisme

##### **2. Aménagement du territoire communal**

- Pilotage des projets d'aménagement (lotissements, équipements publics, requalification...)
- Suivi des opérations d'aménagement urbain



## ACTE N°2026\_007\_RHAR

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-216003830-20260330-ACTE007\_2026RHA-AI



- Coordination avec les partenaires (EPCI, aménageurs, bureaux d'études...)
- Suivi des opérations liées au développement et à l'attractivité de la commune

### 3. Foncier

- Suivi et gestion des biens immobiliers et terrains communaux
- Mise en œuvre de la politique foncière de la commune
- Acquisition, cession, échange de parcelles
- Suivi des procédures de préemption
- Constitution et gestion de réserves foncières
- Relations avec notaires, services cadastraux et partenaires fonciers
- Suivi des dossiers d'expropriation (le cas échéant)

#### **Article 2** – Délégation de signature

Monsieur le Maire donne délégation à Monsieur Antonio PREVOST, 1er adjoint au maire pour signer :

- Les courriers et documents relatifs aux domaines ci-dessus
- Les actes administratifs liés à l'instruction des dossiers
- Les autorisations d'urbanisme

La signature de Monsieur Antonio PREVOST, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire devra précédée de la formule indicative suivante : « Pour le Maire et par délégation du Maire »,

#### **Article 3** – Conditions d'exercice

- Le Maire conserve la faculté d'évoquer et de signer tout dossier
- La présente délégation s'exerce sous le contrôle du Maire
- Elle peut être retirée à tout moment

#### **Article 4** – Recours - Publicité

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet des voies de recours devant le Tribunal Administratif compétent.

Madame la Secrétaire Générale de maire est chargée, en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- transmis à Monsieur le Préfet de l'Oise,
- une copie sera transmise à la trésorerie de Beauvais.
- notifié à l'intéressé.

Fait à Marseille en Beauvaisis,  
Le 30/03/2026

**Le Maire,**  
**Jean-Yves DECOCK**

